

PLAN LOCAL D'URBANISME



PUISEUX-EN-FRANCE

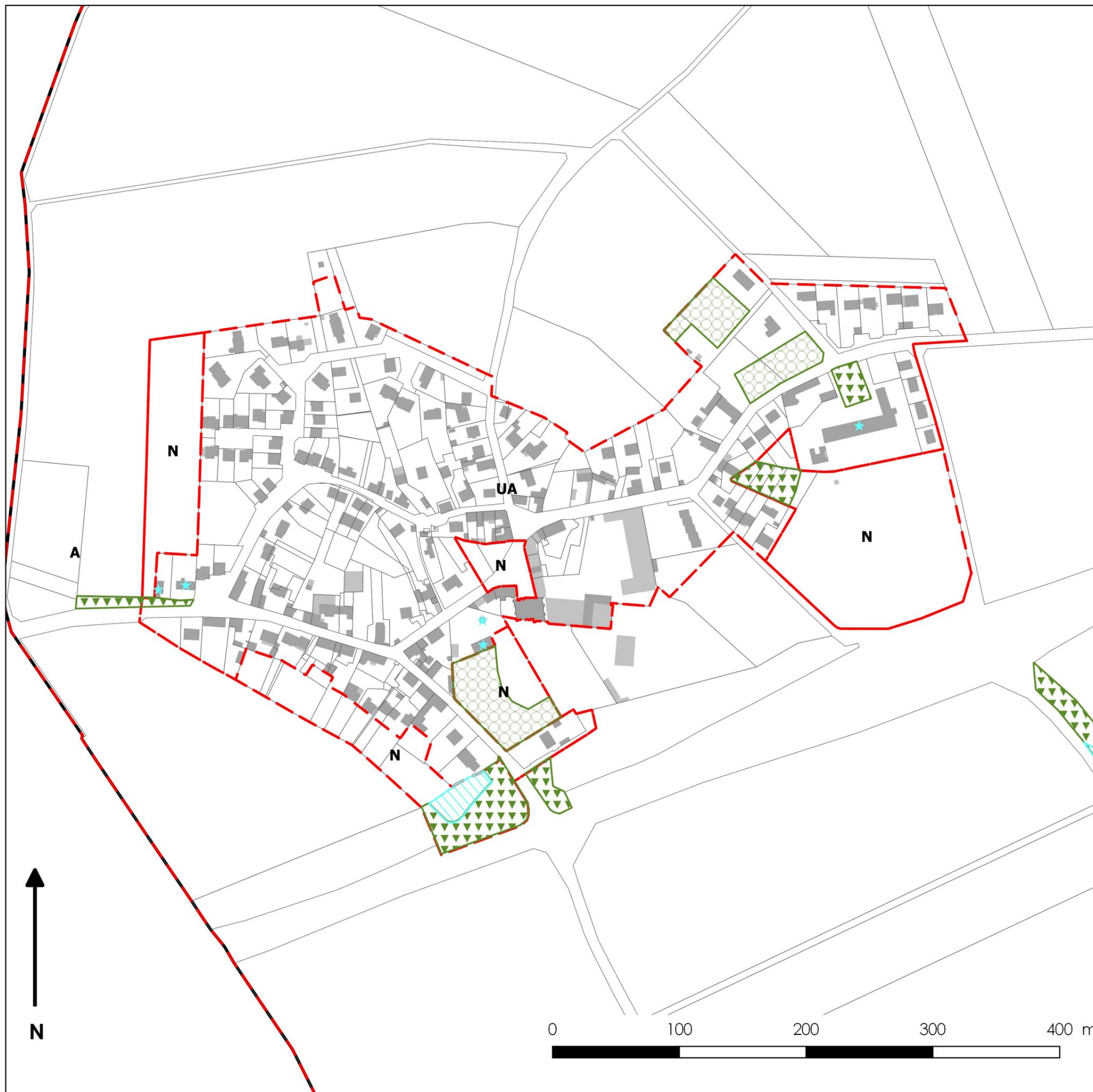
PLAN DE ZONAGE

4b.2 PLAN DU VILLAGE

au 1/3000e

Modification n°2

02 avril 2019



Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L. 130-1
- Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 :
 - Ensemble végétal ou cour de ferme
 - Zone humide
 - Bâti de caractère